Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 013-211300561-20250306-25_033_CM-DE

DÉPARTEMENT

DES BOUCHES-DU-RHONE

_____

ARRONDISSEMENT

D'ISTRES

_____

Convocation transmise par voie électronique le 28 février 2025
Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 41

Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

L'**AN DEUX MILLE VINGT-CINQ**, le **SIX** du mois de **MARS** à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX**, **Maire**.

N° 25-033

FONCIER
FERRIÈRES - BOULEVARD LOUISE MICHEL
ESPACE SANTÉ AUTONOMIE
MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN BOX D'ACCUEIL
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTÉS" (UNAPEI) ALPES PROVENCE
CONVENTION COMMUNE / ASSOCIATION "UNAPEI"
ANNÉES 2025/2028

PRÉSENTS :

M. Gaby **CHARROUX,** Maire, MM. Henri **CAMBESSEDES**, Gérard **FRAU**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Linda **BOUCHICHA**, M. Pierre **CASTE**, Mmes Annie **KINAS**, Charlette **BENARD**, MM. Roger **CAMOIN**, Mathieu **RAISSIGUIER**, Adjoints au Maire, Mmes Odile **TEYSSIER-VAISSE**, Saoussen **BOUSSAHEL**, M. Jean-Marc **VILLANUEVA**, Adjoints de Quartier, Mmes Eliane **ISIDORE**, Anne-Marie **SUDRY**, Chantal **HABASTIDA**, M. Christian **DEPREZ**, Mme Valérie **BAQUÉ**, M. Jean-Pascal **BADJI**, Mme Marceline **ZEPHIR**, M. Jean-Francois **MAUFFREY**, Mme Sigolène **VINSON**, MM. Pierre **DHARREVILLE**, Frédéric **GRIMAUD**, Mmes Carole **CAHAGNE**, Joëlle **COULOMB**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Sylvie **WOJTOWICZ**, MM. Gilles **PICARD**, André **BOYÉ**, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Camille **DI FOLCO**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à Mme Nathalie **LEFEVBRE**
Mme Sophie **DEGIOANNI**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à M. Roger **CAMOIN**
M. Mehdi **KHOUANI**, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Marceline **ZEPHIR**
Mme Emmanuelle **TAVAN**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Sigolène **VINSON**
Mme Laëtitia **SABATIER**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Gérard **FRAU**
Mme Camille **BERJAUD**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Valérie **BAQU**É
M. Charles **LINARES**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Saoussen **BOUSSAHEL**

ABSENTS/EXCUSÉS SANS POUVOIR :

MM. Franck **FERRARO**, Thierry **BOISSIN**, Mme Christiane **VILLECOURT**, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Pierre CASTE**, **Adjoint au Maire,** a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

Chaîne d'intégrité du document : 8F 52 9E DF 1B B0 0F 61 8A 79 50 F9 1B 89 22 51
Publié le : 17/03/2025
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/566087

Adresser toute correspondance à : Monsieur le Maire de Martigues
BP 60101 - 13692 MARTIGUES cedex - Tél. : 04.42.44.33.33 - Télécopie : 04.42.42.10.50 - le-maire@ville-martigues.fr - www.ville-martigues.fr

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 013-211300561-20250306-25_033_CM-DE

En 2020, la Commune a acquis de nouveaux locaux, situés au 40, boulevard Louise MICHEL à Martigues, pour permettre de regrouper dans un lieu d'accueil unique dénommé "Espace Santé Autonomie", différents professionnels et acteurs de la santé dispersés sur le territoire.

En 2022, dans le cadre de la mise en place du Dispositif Emploi Accompagné, projet dont le but est de permettre un meilleur accès au monde professionnel pour les personnes en situation de handicap, l'Association "Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés" (UNAPEI) Alpes Provence, reconnue d'utilité publique, a sollicité la Commune pour la mise à disposition d'un local au sein de cet espace.

La Commune a répondu favorablement à cette demande afin de permettre à l'Association d'exercer ses missions dans de bonnes conditions et a, par délibération n° 22-132 du Conseil Municipal en date du 29 avril 2022, approuvé une convention de mise à disposition d'un box d'accueil au sein de l'Espace Santé Autonomie, pour une durée de 3 années, du 1er avril 2022 au 31 mars 2025.

La convention arrivant à échéance, l'Association "UNAPEI" Alpes Provence, a par courrier en date du 15 décembre 2024, sollicité la Commune pour renouveler la mise à disposition d'un box d'accueil n° 28, d'une superficie utile totale de 11 m², dans les mêmes conditions.

Pour ce faire, les parties se proposent de conclure une nouvelle convention qui prendra effet à partir du 1er avril 2025 jusqu'au 31 mars 2028 afin de permettre à ladite association de poursuivre ses missions.

Ceci exposé,

Vu la demande du Directeur de l'Association "Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés" (UNAPEI) Alpes Provence , sollicitant la Commune pour renouveler la mise à disposition d'un local au sein de l'Espace Santé Autonomie (ESA), en date du 15 décembre 2024,

Vu le projet de convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la Commune et l'Association "Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés" (UNAPEI) Alpes Provence", au sein de l'Espace Santé Autonomie,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Ville du Vivre ensemble" en date du 25 Février 2025,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 26 Février 2025,

Le Conseil Municipal est invité :

- ***A approuver la mise à disposition d'un local par la Commune auprès de l'Association "Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés" (UNAPEI) Alpes Provence, au sein de l'Espace Santé Autonomie, sis 40 boulevard Louise MICHEL à Martigues,***

  Cette mise à disposition sera ***consentie à titre gratuit, à compter du 1er avril 2025 jusqu'au 31 mars 2028****.*

- ***A approuver la nouvelle convention à intervenir entre la Commune et l'Association "UNAPEI" dont le siège social est situé 26 rue Elzéard ROUGIER à Marseille,*** *représentée par sa Présidente Madame Odile LIEUTAUD,* ***telle qu'elle figure en annexe,***

Chaîne d'intégrité du document : 8F 52 9E DF 1B B0 0F 61 8A 79 50 F9 1B 89 22 51
Publié le : 17/03/2025
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/566087

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 013-211300561-20250306-25_033_CM-DE

- A autoriser le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer ladite convention et tout document y afférent.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance

Le Maire
Gaby CHARROUX
Signature numérique de Gaby CHARROUX
DN: c=FR, o=COMMUNE DE MARTIGUES, oi=NTRFR-211300561, ou=0002 211300561, sn=CHARROUX, givenName=Gaby, cn=Gaby CHARROUX, serialNumber=243162KJE026
Date: 14/03/2025 16:52:41 +01:00

Chaîne d'intégrité du document : 8F 52 9E DF 1B B0 0F 61 8A 79 50 F9 1B 89 22 51
Publié le : 17/03/2025
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/566087